



ARRIVÉ LE
09 OCT. 2024
Mairie de Condom
 121758

DEST. A	INFO	SUIVI
MAIRE		
DGS		
AG		✓
RH		
MARCHES		
COMPTA		
POP		
GENERAL		
DST		
URBA		
COM		
ASSO		
PM		

AVIS A LA BATELLERIE

Relatif à l'organisation de la navigation sur la rivière Baïse gersoise pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 octobre 2024.

VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 2000 portant Règlement Particulier de Police de Navigation sur la rivière Baïse gersoise, du port de VALENCE SUR BAÏSE au port de CONDOM et du port de CONDOM à la limite nord du département du Gers (en direction du Lot & Garonne).

VU l'avis à la batellerie en date du~~24 MARS 2024~~..... fixant les conditions de la navigation sur la rivière Baïse gersoise entre le port de VALENCE-SUR-BAÏSE et la limite nord du département du Gers pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

ARTICLE UNIQUE

Le Département du Gers, gestionnaire de la rivière Baïse navigable gersoise, informe les plaisanciers et usagers que des travaux d'élagage le long des berges commenceront à compter du mercredi 9 octobre 2024 - 9h00 sur l'ensemble de la rivière, travaux qui n'auront aucune incidence sur la navigation en rivière.

Cependant, pour le franchissement de la double écluse manuelle de Graziac, il est demandé à chaque plaisancier/usager de bien vouloir appeler un éclusier avant d'arriver à l'écluse pour que l'éclusage soit assuré en toute sécurité.
 Appeler le 06.32.68.29.60 ou le 06.30.55.64.41



Fait le 08/10/2024 à AUCH

Le Président,

(Signature)
 Par délégit,
 Le Directeur Général des Services
Robert ROUQUETTE